

## **PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mai à vingt-heure trente, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, dûment et légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Martine Tartarin, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 18 mai 2022

**Présents** : Mmes Brédif, Marre, Tartarin, MM. Bouffeteau, Tartarin, Robin, Taupin, Verna, Liaudois, Ligonnière,

**Excusés** : Mme Jamet, de Saint-Seine

**Absent** : M. Rattier

**Secrétaire de séance** : Mme Marre

### **Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent**

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

### **La maire informe le conseil municipal des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales :**

**Décision 07\_2022** : Un devis a été signé avec l'ent. PORTRON pour l'installation d'un chauffe-eau électrique au local de stockage situé 1 rue de l'Abbé Favoreau pour un montant de 1 337,67 € T.T.C.

**Décision 08\_2022** : Un devis a été signé avec l'ent. AVTP la fourniture de béton concassés afin de remblayer les accotements (128 T) pour un montant de 2 381,40 € T.T.C.

*Présentation d'un power-point sur la réglementation des marchés publics*

### **N° 2022-24: CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUES**

#### **7.1 Finances locales – décisions budgétaires**

Lors de l'approbation du budget, une provision pour risques d'un montant de 5 000,00 € a été votée. Une délibération doit être prise, après le vote du budget, pour permettre au comptable de prendre en charge le mandat.

En application des principes de prudence et de sincérité, toute entité publique locale appliquant l'instruction budgétaire et comptable M57 a l'obligation de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation de la valeur de l'actif.

Les situations nécessitant cette application sont les suivantes (article R 2321-2 du CGCT):

- Dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune ;
- Dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du Code de commerce ;
- En cas de créances irrécouvrables (ou dépréciations) : lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis et/ou en cas de mise en redressement judiciaire ou liquidation judiciaire.

La maire indique qu'il convient de réaliser une provision suite au contentieux avec la Société Ferme Eolienne du Bois Bodin concernant le projet éolien.

La société Ferme Eolienne du Bois Bodin demande au Conseil d'Etat d'annuler l'arrêté de la Cour administrative d'appel et de condamner la commune à verser 5 000,00 € au titre des frais de procédure.

Le montant de la provision doit alors être enregistré dans sa totalité sur l'exercice en cours duquel le risque ou la perte de valeur est constaté. Le régime de droit commun applicable prévoit que lesdites provisions et dépréciations sont des opérations d'ordre semi-budgétaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction comptable M57,

- **Constitue** une provision d'un montant de 5 000,00 € dans le cadre du contentieux avec la société Ferme Eolienne du Bois Bodin.

## **N° 2022-25: INSTALLATION D'UNE POMPE DE PUIIS AU STADE**

### **1.1 Commande publique – marché public**

La maire indique qu'une pompe de puits peut être installée au stade afin de permettre aux agents techniques d'arroser les plantations et également les arbres fruitiers du parc Saint-Martin. Cette installation permettra de réaliser des économies sur la facture d'eau potable de la commune.

Le robinet sera installé dans les vestiaires (vestiaires des arbitres). Les agents techniques réaliseront une tranchée du local du stade jusqu'au puits.

Un devis d'un montant de 6 531.62 € T.T.C a été transmis.

Pour rappel, il était prévu au budget 4 700,00 € pour cette installation (opération 120 – matériel), ainsi qu'un montant de 2 538,05 € pour des travaux divers – la différence de 1 831,62 € sera donc pris sur cette enveloppe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** le devis de l'ent. Portron pour l'installation d'une pompe de puits au stade pour un montant de 6 531,62 € T.T.C

## **N° 2022-26 : AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN MULTISPORT**

### 7.5 Finances publiques – subventions

La maire rappelle que l'Etat a informé la commune d'un programme de subvention pour des équipements sportifs de proximité. Il est proposé de déposer un dossier de subvention pour l'aménagement d'un terrain multisport.

Ce nouvel équipement permettra de proposer de nouvelles activités aux jeunes de la commune, d'encourager la pratique physique et sportive et de créer un nouveau lieu de rencontre.

Le terrain multisport sera réalisé sur une plateforme en enrobé. Sa superficie sera de 24 m x 12 m - il comprendra :

- 1 terrain de basket / football / Handball
- 1 terrain mini tennis / badminton / volleyball
- 1 terrain de mini basket
- 1 terrain de mini football
- 1 accès PMR

Il est proposé de valider ce projet et de déposer une demande de subvention auprès l'agence nationale du sport et du conseil départemental.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses H.T.	Recettes	
73 026,20 €	Agence Nationale du Sport	49 044,96 €
	Conseil Départemental (FDSR socle)	9 376,00 €
	Autofinancement	14 605,24 €

Par ailleurs, dans le cadre du programme de subvention « équipements de proximité », une convention d'utilisation, et d'animation de l'équipement sportif doit être signée par la commune et les utilisateurs de l'équipement (par exemple : établissement scolaire, associations...)

Il est prévu que l'école de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin utilise ce terrain multisport dans le cadre de leurs activités sportives. Des créneaux horaires seront réservés à l'école.

L'association de football Racing Club Val Sud Touraine utilisera également ce terrain multisport lorsque le terrain de football sera impraticable. Une convention sera également signée avec cette association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la création d'un terrain multisport pour un montant de 73 026,20 € H.T.
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.
- **Sollicite** les subventions auprès de l'agence nationale de sport et du conseil départemental.
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget 2023.
- **Autorise** la maire à signer les convention d'utilisation et d'animation du terrain multisport avec l'école de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin et l'association Racing Club Val Sud Touraine
- **Autorise** la maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

## Questions diverses

### Achat d'une balayeuse-ramasseuse

Afin de palier à l'arrêt du passage de la balayeuse de la commune de Ligueil, des demandes de devis sont en cours pour l'achat d'une balayeuses-ramasseuse, adaptable sur un tracteur (auprès des entreprises : DMS, ent. DOUSSET-MATELIN)

### Aménagement de chicanes (Rue des Racinaux et Route de La Liberté)

Plusieurs riverains (rue des Racinaux) ont indiqué avoir des difficultés pour entrer leur véhicule suite à l'installation des baliroads.

Il est proposé de fixer une réunion avec les riverains (Route de La Liberté et Rue des Racinaux) afin de voir l'opportunité de ce projet.

### Garderie périscolaire

La commune de Bossée souhaite augmenter le tarif horaire de la garderie à 0,90 € la demi-heure (au maximum). Le tarif actuel est de 0,8 € la demi-heure (même tarif que la garderie de La Chapelle).

Dans un souci d'harmonisation, il est proposé que la commune pratique la même augmentation soit 1,80 €/heure. Il est précisé que la dernière augmentation de tarif date de 2012.

Par ailleurs, à la garderie de La Chapelle le goûter est gratuit alors qu'à la garderie de Bossée il est facturé 0,50 €/gouter.

Plusieurs propositions :

- Facturation du gouter comme à la garderie de Bossée
- Les parents fournissent le gouter aux enfants

Suite aux discussions, il est proposé de retenir la deuxième proposition.

Ce point fera l'objet d'une délibération à la prochaine réunion de conseil municipal.

### **Comité « Embellissons La Touraine »**

La SHOT recherchait un élu pour participer au comité « Embellissons La Touraine ». Nicaise Tartarin a accepté de participer à ce comité.

### **Commission communication**

Lors de la dernière réunion de la commission communication, il a été décidé de passer sur une diffusion de bulletin 3 fois par an au lieu d'une seule diffusion en début d'année :

- 1<sup>er</sup> bulletin - fin janvier
- 2<sup>ème</sup> bulletin – fin mai
- 3<sup>ème</sup> bulletin – fin octobre

### Trame pour le bulletin de mai 2022 :

Info générale sur la commune (km route/chemin tps entretien...)

Budget 2022/2023

Projets : Travaux de voirie, Travaux divers, achat de matériel

Projet en cours : Terrain multisport, CMJ

Info concours des maisons fleuries

Affiche Fête du 14 juillet

Photos du 8 mai, visite des enfants à Maillé, randonnée organisée par le comité des fêtes

M. Tartarin propose d'ajouter également la modification des tarifs de location des salles.

## **Organisation du 14 juillet**

Les associations suivantes organisent la fête du 14 juillet (avec l'aide de la commune): Comité des fêtes, Amicale de Chapellois, Club de l'Automne Rose, Club des aéromodélistes

Le programme prévu est le suivant :

Repas paëlla (et repas enfant), buvette, ball-trap, jeux pour enfants, jeux « fil rouge » démonstration vol de drones / Simulateur de vol / planeurs à main (enfants), retraite aux flambeaux et feux d'artifice

Pour éviter tout risque d'incendie, des bougies leds ont été commandées pour la marche aux lampions.

## **Course cycliste le dimanche 29 mai 2022**

Une Course cycliste Descartes- Sainte-Maure passera sur la commune le dimanche 29 mai.

Il sera interdit de stationner des véhicules Rue des Racinaux, Rue Rabelais et Rue Fondaie entre 15 h 50 et 16 h 20. Les riverains seront informés.

## **Ressources humaines – plan de formation**

Dans la continuité de la rédaction du règlement intérieur, un plan de formation doit être établi pour les agents communaux. Mme Perrotin du Centre de gestion, accompagnera la commune pour la réalisation de ce document.

Le plan de formation regroupe l'ensemble des éléments suivants : une charte de la formation, le recueil des besoins de la collectivité, le règlement de formation.

## **Départ – locataire logement app. 2 – 3 rue de l'Abbé Favoreau**

Les locataires Juline Fontenas et Philippe Sornais, de l'appartement n° 2 situé 3 rue de l'Abbé Favoreau, ont informé qu'ils quittaient le logement au 01/09/2022.

Une annonce sera réalisée sur Le Bon Coin, Panneau Pocket et le site internet.

Une demande de devis est en cours afin de remplacer les radiateurs (prévu au budget 2022).

## **Elections législatives**

Rappel des bureaux de vote :

### **Le 12 juin 2022**

*Président : Patrick Verna*

*Vice-Président : Patrick Robin*

*Secrétaire : Pascal Ligonnière*

*Assesseurs titulaires : Nicaise Tartarin, Michel Taupin*

*Assesseurs suppléants : Florence Brédif, Anne-Laure Marre*

8 h – 10 h 30 Patrick Verna / Jean-Michel Liaudois / Florence Brédif

10 h 30 – 13 h Patrick Robin / Nicaise Tartarin / Daniel Bouffeteau

13 h -15 h 30 Patrick Verna / Anne-Laure Marre / Evelyne Jamet

15 h 30 – 18 h Michel Taupin / Pascal Ligonnière / Patrick Robin

### **Le 19 juin 2022**

*Président : Michel Taupin*

*Vice-Président : Chantal de Saint-Seine*

*Secrétaire : Florence Brédif*

*Assesseurs titulaires : Patrick Verna, Martine Tartarin*

*Assesseurs suppléants : Patrick Robin, Jean-Michel Liaudois*

8 h – 10 h 30 Michel Taupin / Patrick Robin / Pascal Ligonnière

10 h 30 – 13 h Chantal de Saint-Seine / Jean-Michel Liaudois / Anne-Laure Marre

13 h -15 h 30 Michel Taupin / Nicaise Tartarin / Martine Tartarin

15 h 30 – 18 h Chantal de Saint-Seine / Florence Brédif / Patrick Verna

*La prochaine réunion de conseil municipal est fixée :*

*- le mardi 21 juin 2022 à 20 h 30*

**Récapitulatif des délibérations à l'ordre du jour du conseil municipal**

	<b>Délibérations</b>
<b>2022-24</b>	Constitution d'une provision pour risques
<b>2022-25</b>	Installation d'une pompe de puits au stade
<b>2022-26</b>	Projet d'aménagement d'un city-stade

**Signatures du procès-verbal du conseil municipal du 24 mai 2022**

<b>Conseillers municipaux</b>	<b>Signatures</b>
Bouffeteau Daniel	
Brédif Florence	
Jamet Evelyne	Excusée
Liaudois Jean-Michel	
Ligonnière Pascal	
Marre Anne-Laure	
Rattier Jean-Philippe	Absent
Robin Patrick	
de Saint-Seine Chantal	Excusée
Tartarin Martine	
Tartarin Nicaise	
Taupin Michel	
Verna Patrick	